

2017-02 (18 octobre 2017)

SOINS DE SANTÉ DANS LES RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES – GÉNÉRALISME ET ÉQUITÉ

ATTENDU QUE les Canadiens vivant dans les régions rurales et éloignées n'ont pas facilement accès à des soins de santé équitables et doivent dans bien des cas faire appel à des professionnels non spécialisés pour obtenir des soins de santé qui normalement devraient être prodigués par des médecins, des infirmiers, des pharmaciens et des travailleurs sociaux;

ATTENDU QUE la spécialisation croissante des professionnels de la santé fait en sorte que les Canadiens vivant dans les régions rurales et éloignées doivent se rendre dans de lointaines zones urbaines pour recevoir des soins spécialisés, même pour traiter des affections qui auparavant pouvaient être prises en charge localement, ce qui entraîne des épreuves inutiles et des dépenses supplémentaires pour les personnes concernées;

ATTENDU QUE les services de télésanté et de transport, bien qu'ils soient essentiels, ne peuvent à eux seuls combler l'écart entre les soins de santé prodigués dans des zones urbaines et ceux prodigués dans des régions rurales et éloignées;

ATTENDU QUE les Canadiens vivant dans les régions rurales et éloignées sont plus âgés, plus pauvres, plus malades et plus prédisposés aux accidents que leurs concitoyens vivant en milieu urbain, ont des besoins particuliers et ont du mal à accéder à des soins équitables;

ATTENDU QUE de nombreuses initiatives mondiales et nationales appuient le *généralisme en milieu rural* (services spécialisés prodigués par des infirmiers ou médecins locaux) et que le gouvernement fédéral est appelé à jouer un rôle important pour en faire la promotion – en collaborant entièrement et avec enthousiasme avec les gouvernements provinciaux –, donnant ainsi au Canada une occasion de devenir un modèle d'innovation et d'efficacité en matière de prestation de soins de santé dans les régions rurales et éloignées.

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada et les ministères de la Santé, des Ressources humaines et des Affaires autochtones collaborent avec les gouvernements des provinces et des territoires pour promouvoir le *généralisme en milieu rural*;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada accélère la mise en œuvre de l'infrastructure Internet nécessaire pour élargir les services de télésanté dans les régions rurales et éloignées et veille à ce que les mesures de la qualité des soins de santé dans ces régions soient élevées aux normes nationales.

Groupe de travail national de la CAL sur les politiques en matière de santé

Personne-ressource : hilary.williamson@sympatico.ca

Résolution approuvée par l'ALF de Pontiac

Référence : [Généralisme et équité en matière de soins de santé dans les régions rurales et éloignées](#) (document de politique de la CAL, septembre 2017)